
Arrondissement de BETHUNE

du Bureau Communautaire

7 à 10

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 24 juin 2025, à 17 H 00, le Bureau Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 18 juin 2025, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, SCAILLIEREZ Philippe, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, PÉDRINI Léo, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELANNOY Alain, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BRAEM Christel, CANLERS Guy, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DECOURCELLE Catherine, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DERICQUEBOURG Daniel, DESQUIRET Christophe, DOUVRY Jean-Marie, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, LECOCQ Bernadette, LECOMTE Maurice, MACKÉ Jean-Marie, MATTON Claudette, NEVEU Jean, PAJOT Ludovic, PICQUE Arnaud, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, QUESTE Dominique, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, VERWAERDE Patrick

PROCURATIONS :

LAVERSIN Corinne donne procuration à GACQUERRE Olivier, LEMOINE Jacky donne procuration à DAGBERT Julien, GAQUÈRE Raymond donne procuration à DELELIS Bernard, DE CARRION Alain donne procuration à PÉDRINI Léo, IDZIAK Ludovic donne procuration à SCAILLIEREZ Philippe, BARROIS Alain donne procuration à LECOCQ Bernadette, BERTIER Jacky donne procuration à DEROUBAIX Hervé, DERUELLE Karine donne procuration à BOSSART Steve, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, HOCQ René donne procuration à DASSONVAL Michel, JURCZYK Jean-François donne procuration à LECONTE Maurice, LOISON Jasmine donne procuration à BLONDEL Marcel, MALBRANQUE Gérard donne procuration à MACKÉ Jean-Marie, MARIINI Laetitia donne procuration à LEFEBVRE Nadine, OPIGEZ Dorothée donne procuration à CLAIRET Dany, PRUVOST Marcel donne procuration à SANSEN Jean-Pierre

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

DEBUSNE Emmanuelle, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, GIBSON Pierre-Emmanuel, BECUWE Pierre, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Josephe, DELBECQUE Benoît, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme, DESSE Jean-Michel, FLAHAUT Jacques, FURGEROT Jean-Marc, HERBAUT Emmanuel, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LEVENT Isabelle, MARCELLAK Serge, MASSART Yvon, PHILIPPE Danièle, ROBIQUET Tanguy, TAILLY Gilles, TRACHE Bruno, VOISEUX Dominique

Monsieur PÉDRINI Léo est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,



Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
24 juin 2025

FONCIER ET URBANISME

MARAIS D'ANNEZIN - ACQUISITION D'UN TERRAIN SIS A BETHUNE,
PROPRIETE DES CONSORTS DELHAYE

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n° 2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature.

Enjeu : Protéger les habitants des risques naturels et technologiques.

Dans le cadre de sa compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) », la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay a initié sa politique de reconquête des zones humides et de restauration hydromorphologique des cours d'eau.

A ce titre, il en ressort que le Marais d'Annezin présente un fort potentiel de restauration écologique.

La Communauté d'Agglomération a déjà fait l'acquisition en 2024 d'un ensemble de 18 hectares au sein de ce marais. Les consorts DELHAYE, dont l'état civil et les coordonnées figurent en annexe, sont propriétaires d'un terrain situé au coeur du Marais d'Annezin, contigu à l'ensemble susmentionné. La maîtrise foncière de ce terrain permettrait à la Communauté d'Agglomération de parfaire la restauration de ce site.

A cet effet, il est proposé l'acquisition dudit terrain sis à Béthune, cadastré section AY n° 292, d'une contenance cadastrale de 4 558 m².

Dans le cadre des démarches amiables menées avec le propriétaire, il est envisagé une acquisition sur la même base que les 18 hectares déjà acquis, soit 2,75 € du m², soit un prix total de 12 534,50 € net vendeur sur la base de 4 558 m², au regard de l'intérêt exceptionnel que revêt ce site.

En effet, cette parcelle complète une enclave naturelle remarquable offrant un potentiel écologique d'une grande rareté sur le territoire intercommunal. Son aménagement permettra notamment de restaurer une mosaïque d'habitats en zones humides, d'augmenter la protection de Béthune face au risque d'inondations de la Lawe et d'offrir aux habitants des communes voisines un site naturel remarquable conciliant protection de l'environnement et usage récréatif.

Il est ici précisé que le coût d'acquisition de ce terrain étant inférieur au seuil de consultation obligatoire de 180 000 euros, le pôle d'évaluation domaniale n'a pas été consulté.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cycle de l'Eau » du 12 juin 2025, il est proposé à l'Assemblée de décider de l'acquisition du terrain susvisé, propriété des conjoints DELHAYE, aux conditions reprises ci-dessus, et d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué, à signer la promesse de vente puis l'acte authentique à intervenir qui sera reçu par Maître Stéphane BRUNIAU à Hersin-Coupigny, notaire des vendeurs. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de décider de la cession ou de l'acquisition des biens immobiliers ou des droits réels immobiliers, de signer les actes qui en découlent et de procéder au paiement des frais et honoraires correspondants.

Sur proposition de son Président,
Le Bureau communautaire,
A la majorité absolue,

DECIDE l'acquisition du terrain sis à Béthune, cadastré section AY n°292, d'une contenance cadastrale de 4 558 m², au prix de 2,75 € : m², soit un prix total de 12 534,50 € net vendeur.

AUTORISE le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer la promesse de vente puis l'acte authentique à intervenir qui sera reçu par Maître Stéphane BRUNIAU, notaire du vendeur à Hersin-Coupigny.

PRECISE que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,

Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le :

27 JUN 2025

Et de la publication le :
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,

27 JUN 2025

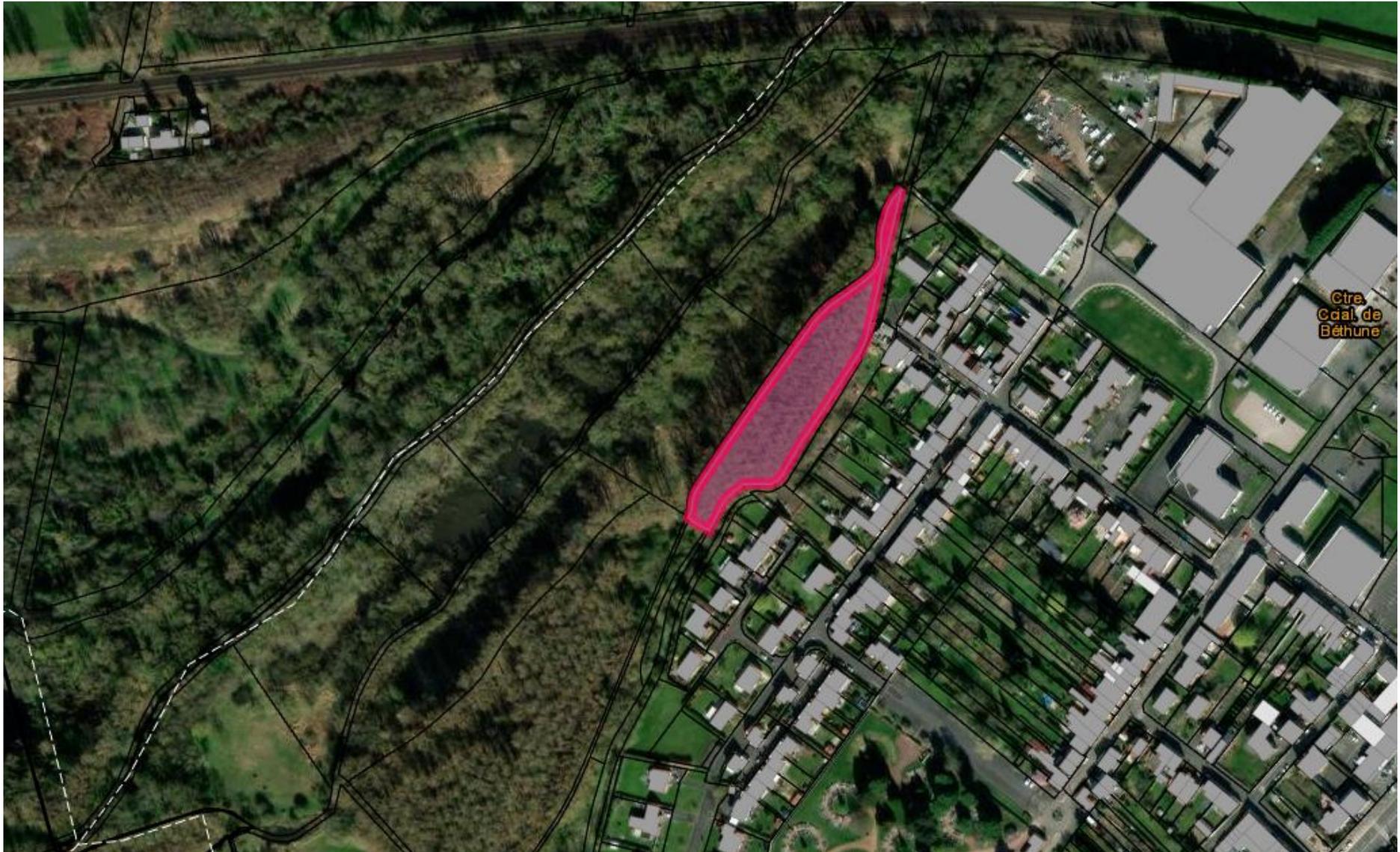


LECONTE Maurice



LECONTE Maurice

MARAI D'ANNEZIN – ACQUISITION D'UN TERRAIN, PROPRIÉTÉ DES CONSORTS DELHAYE



Parcelle cadastrée section AY n°292, à acquérir par la Communauté d'agglomération.

Commune de Béthune

Liste des propriétaires indivis de la parcelle AY 292

Type de droit	Nom	Date de naissance	Adresse	Pays
indivision simple	M DELHAYE ANDRE GERARD JOSEPH	07/01/1937	162 rue Gambetta 62400 BETHUNE	
indivision simple	MME DELHAYE LUCIE MARIE LOUISE	18/01/1934	Résidence de l'Enfant Jésus 3 place Gustave-Langevin 72000 LE MANS	
indivision simple	M DELHAYE XAVIER JEAN LOUIS JOSEPH	18/10/1950	0013B rue du Patis de la Rinais 44760 LA BERNERIE EN RETZ	
indivision simple	M DELHAYE YVES JEAN-LOUIS JOSEPH	29/11/1951	0009 rue de Verdun à La Gaconnière 17480 LE CHÂTEAU D'OLÉERON	
indivision simple	MME DELHAYE MARIE MADELEINE IRENE	27/09/1978	48 rue Malibran 1200 BRUXELLES	BELGIQUE
indivision simple	MME MEDEIROS BEZERRA MARIA JOSE	18/03/1968	26 rue Mousset Robert 75012 PARIS	